

## Réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2020

20h00

Convoqué le 24/06/2020

Présents : Mmes BEGUIN Fabienne, D'AGATA Rachel, M. DUC MAUGE Michel, Mme DUCRET Maïté, MM. FERLIN Damien, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, Mme GIRBES Odile, M. GONTIER Hervé, Mmes GUENICHE Lucie, LECOMTE Christine, MM. MORIN Christian, JOUFFRAY Stéphane, PINTER François, Mme PLANÇON Dominique, SECCHI Virginie, MM SARTORE Dominique, SOARES Armindo, Mmes VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle, VILLARD Claire.

Absente excusée : Mme GUIRIMAND Marie (procuration à M. PINTER François), M. LAFOREST Jean-Daniel (procuration à M. MORIN Christian),

Madame Virginie SECCHI a été élue secrétaire.

**1- Approbation du conseil municipal du 2 juin 2020 :**

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

**2- Tirage au sort des jurés d'assises :**

Conformément à la réglementation : 6 noms sont tirés au sort à partir de la liste électorale.

**3- Approbation rapport sur l'eau :**

**Approbation du conseil municipal à l'unanimité du rapport 2019, établi conformément aux textes en vigueur et relatif au prix et à la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.**

Rappel : le rapport est à la disposition des usagers en mairie.

Une visite des réservoirs à l'attention des élus sera fixée à la rentrée de septembre

**4- Création poste saisonnier services administratif :**

Dans l'attente de la finalisation de la réorganisation des services administratifs, **accord du conseil municipal à l'unanimité pour recruter, à compter du 3 août 2020, pour une période de 6 mois, un agent contractuel dans le grade de Rédacteur territorial relevant de la catégorie B pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité..**

**5- Admissions en non valeurs budget eau :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour admettre en non-valeur les montants ci-dessous :**

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2018	40.74	2.24	42.98
<b>TOTAL</b>	<b>40.74</b>	<b>2.24</b>	<b>42.98</b>

la somme sera inscrite à l'article 6541.

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2018	41.00	2.25	43.25
<b>TOTAL</b>	<b>41.00</b>	<b>2.25</b>	<b>43.25</b>

la somme sera inscrite à l'article 6542.

**6- Admissions en non valeurs budget assainissement :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour admettre en non-valeur les montants ci-dessous**

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2018	18.63	1.86	20.49
<b>TOTAL</b>	<b>18.63</b>	<b>1.86</b>	<b>20.49</b>

la somme sera inscrite à l'article 6541.

ANNEE	Montant HT	TVA	Montant TTC
2018	173.88	17.39	191.27
<b>TOTAL</b>	<b>173.88</b>	<b>17.39</b>	<b>191.27</b>

la somme sera inscrite à l'article 6542.

#### **7- Désignation représentant EPHAD « La Matinière » :**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 2 juin 2020, le conseil municipal a désigné les représentants aux différentes structures et organismes.

Concernant l'EHPAD la Matinière, Monsieur le Maire représentant le Département au conseil d'administration, il convient de désigner un autre représentant de la municipalité.

Il convient également de proposer deux personnes en fonction de leur compétence dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.

Monsieur le Maire propose :

- Madame Odile GIRBES comme représentante de la municipalité
- Monsieur Michel DUC MAUGE médecin et Madame Dominique PLANÇON, pour leurs compétences.

#### **Accord du conseil municipal à l'unanimité pour :**

- désigner Madame Odile GIRBES comme représentante de la commune au conseil d'administration de l'EHPAD « La Matinière » (rappel : Mmes Fabienne BEGUIN et Maité DUCRET déjà désignées par délibération du 2 juin 2020)
- proposer M Michel DUC MAUGE et Madame Dominique PLANÇON pour leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.

#### **8- Demande de subvention « Aménagement Place Maurice FAURE » :**

Le Maire rappelle que le cadre de la construction de l'immeuble collectif par SDH et de la poursuite de la mise en séparatif des réseaux, la municipalité a souhaité revoir l'aménagement complet de la place Maurice FAURE, afin de lui redonner son identité de place publique et non de simple voie de circulation et de stationnement.

Le projet d'aménagement s'il conserve une voie de circulation et des places de parking nécessaires sur cette partie du bourg, est axée en priorité sur un espace piéton, murets-bancs, terrasse végétale et fontaine ou jeux d'eau pour une réappropriation par les habitants du quartier et de la population.

Ce projet d'aménagement peut être subventionné par la Région et le Département.

#### **Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter la Région, le Département et tout autre organisme susceptible de subventionner le projet suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

Coût prévisionnel des travaux :	367 195.00 HT
Subvention Région (50%) :	183 597.50 HT
Subvention Département (20%) :	73 439.00 HT
Autofinancement :	110 158.50 HT

#### **9- Tarifs réseau chaleur :**

Le Maire rappelle :

- que la convention avec IDEX concernant la production et distribution de chaleur et d'eau chaude arrive à échéance le 30 juin 2020 et que la commune reprend le service en régie directe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

- que le réseau chaleur est déficitaire depuis l'origine du contrat et qu'il y a obligation dans le cadre d'une régie directe et d'un budget annexe d'équilibrer les dépenses par les recettes propres au service.

Il convient de fixer les tarifs de fourniture de chaleur et de production d'eau chaude à la reprise de la concession soit au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le Maire propose :

- à compter du 1<sup>er</sup> juillet, dans l'attente du bilan final de la Société IDEX, de maintenir les tarifs en cours soit :

\* Consommation R1 : 50.00 € HT /Mwh

\* Abonnement R2 : 38.85 € HT/Kw

Avec application des coefficients de révision précisée dans les contrats suivant la variation mensuelle des indices.

- de fixer par une prochaine délibération pour application au 1<sup>er</sup> octobre les nouveaux tarifs sur une base de majoration prévisionnelle d'augmentation de 40% au vu des données en cours à cette date.

Le Maire rappelle que les principaux utilisateurs sont des établissements publics (commune, communauté de communes, département, office HLM, EHPAD), mais que sont concernés également 18 particuliers. Tous les usagers seront avisés par courrier individuel du projet d'augmentation de tarif et une réunion aura lieu courant juillet afin de répondre à leurs questions et de les informer sur les solutions alternatives à l'utilisation du réseau chaleur.

**Accord du conseil municipal par 19 voix pour et 4 abstentions (Mmes GUIRIMAND, PLANÇON, VILLARD, M. PINTER qui auraient souhaité une concertation préalable avec les usagers) pour :**

- maintenir à compter du 1<sup>er</sup> juillet, dans l'attente du bilan final de la Société IDEX, de maintenir les tarifs en cours.  
- de fixer par une prochaine délibération pour application au 1<sup>er</sup> octobre les nouveaux tarifs sur une base de majoration prévisionnelle d'augmentation de 40% au vu des données en cours à cette date.

#### **10- Contrat maintenance avec IDEX réseau chaleur :**

Dans le cadre de la reprise en régie directe (cf. par les services techniques et administratifs de la commune) du réseau chaleur : fourniture chauffage et eau chaude, le Maire propose d'accompagner les services techniques en contractant une assistance technique et de dépannage avec la société IDEX (gestionnaire actuel).

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer un contrat d'assistance technique et de dépannage avec la Société IDEX pour les installations de chauffage de la chaufferie centrale de la commune.**

#### **11- Demande de subvention au titre des amendes de police :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation de l'entrée sud de la commune (avenue des Pionniers du Vercors)**

Le montant total prévisionnel des travaux d'aménagement s'élève à 177 595,48 € HT dont 38 444,75 € HT pour la sécurisation. Selon devis joint.

#### **12- Question diverses :**

- Une réunion du conseil d'école a été organisée pour réétudier les horaires scolaires des deux écoles publiques en raison majeure des difficultés rencontrées pour organiser la pause méridienne et la restauration scolaire dans des conditions optimales pour les enfants. Les horaires validés seront soumis à l'accord de l'inspection d'académie :

\*école maternelle : 8h25-11h25/13h25-16h25

\*école élémentaire : 8h30-11h30/13h30-16h30

- Monsieur PINTER présente un flyer sur « La carte des mobilités Royans-Vercors »

- Monsieur GENIN présente un flyer sur l'application gratuite « Politeia France »

- Vu le contexte sanitaire, Monsieur le Maire propose d'annuler (ou reporter) le feu d'artifice du 14 juillet : avis favorable du conseil municipal

- La demande a été faite à la Préfecture pour organiser « Mercredis Sur Places » dans le respect des gestes barrières et d'une jauge à 250 personnes. En attente de retour.

- Monsieur le Maire informe le conseil que des affiches annonçant un repas sur la place du Champ de Mars (place publique) par « La Cantine du Royans » ont été distribuées et posées sans aucune demande préalable auprès de la commune d'organiser cette manifestation. La municipalité ne peut ni valider ni autoriser cette manifestation au vu de la réglementation, notamment celle de la crise sanitaire. Monsieur PINTER trouve intéressante l'idée d'une « cantine » en faveur des plus démunis. Monsieur Le Maire ne conteste pas le fond, mais la forme et rappelle les règles applicables à toute demande de manifestation dans un lieu public ou à destination du public.

- Monsieur le Maire informe également le conseil de la pose sauvage d'affiches dans tout le centre-ville la semaine précédente. Il rappelle que l'affichage sauvage est interdit, qu'un espace affichage « libre » mais contrôlé est prévu dans le cadre du projet signalétique en cours.

- Dans la continuité de la construction de la maison de santé (dont le planning de livraison est maintenu malgré l'épisode COVID19), l'aménagement de la friche CLUZE se poursuivra par la réalisation d'un mail piéton et la construction de logements.

- passage du Vercors man triathlon les 29 et 30 août

- le 4 septembre passage du tour de France international cycliste féminin

- rallye Paul FRIEDMAN reporté au 12 et 13 septembre : Monsieur PINTER demande si l'impact financier de la dégradation des routes a été chiffré. Réponse du Maire : non, mais l'impact positif sur le chiffre d'affaire des commerçants : oui.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un arrêté sera pris pour autoriser la base de vie du chantier de la société les SCHEDS sur le terrain public de l'ancien skate parc. Il informe les nouveaux élus sur la teneur du projet privé.

Séance levée à 21h42.